



L'informateur

22 – le 4 février 2013

Bonjour à tous,

Quatre sujets :

1. Le barrage
2. La cotisation extraordinaire
3. Le projet Internet
4. Les motoneiges sur le lac

Le barrage

Vous connaissez déjà la situation de notre barrage. Elle est d'ailleurs bien expliquée dans le rapport Genivar que vous pouvez consulter sur notre site ou en [cliquant ici](#).

Résumons : depuis la fin de la dernière période glaciaire et la disparition de la mer Champlain, notre lac se déverse dans la rivière Noire. Un îlot est assis carrément dans la bouche de la rivière et l'eau le contourne, créant deux déversoirs – exutoires en langage technique – un au nord-ouest, l'autre au sud-est. Au milieu du XX^e siècle, le seuil rocheux du déversoir nord-ouest, qu'on appelle maintenant la «décharge naturelle», ou «l'exutoire naturel», a été rehaussé. Simultanément, le déversoir sud-est a été barré et on y a installé un petit régulateur de débit – la «pelle», dans le jargon du lac. L'îlot est alors devenu une presqu'île, en quelque sorte, où certains propriétaires des terrains non riverains du lac possèdent une petite parcelle pour pouvoir accéder au lac.

La capacité d'évacuation du lac a été substantiellement réduite par la construction du barrage, malgré l'installation de la «pelle». On pouvait dès lors la qualifier de marginale. Elle a été encore plus réduite par les modifications effectuées à la «pelle» en 2011 par la Société pour tenter d'éliminer certains problèmes de gestion. Résultat, de marginale elle est devenue carrément insuffisante. Et si aujourd'hui advenait une crue importante, le niveau du lac s'élèverait excessivement et demeurerait élevé trop longtemps, causant ainsi des dommages majeurs aux rives du lac.

Il faut donc corriger cette situation pour que le barrage soit conforme aux exigences gouvernementales en termes de capacité d'évacuation, très resserrées depuis le *déluge du Saguenay* en 1996, ainsi que pour préserver et conserver les rives du lac.

Nous avons confié un mandat d'étude à la société Genivar durant l'été 2012. Les conclusions de l'étude sont contenues dans le rapport précité. Il s'agit de rétablir le déversoir sud-est, bloqué il y a un demi-siècle.

Les travaux correctifs sont planifiés. Les études de sol ont été réalisées par Genivar au mois de novembre afin de préciser les données techniques pour la conception des plans et devis qui seront prêts début mars. Les demandes de permis et autorisations seront déposées le 15 mars. On prévoit les recevoir avant la fin de juin. Les travaux devraient débuter en août et durer de trois à quatre semaines.

Il s'agit essentiellement de mettre à niveau le seuil de l'exutoire nord-ouest – il est incliné suite à une intervention maladroite – et de le rendre étanche afin de bien contrôler le niveau du lac en période de sécheresse, lorsque les fuites le laissent s'abaisser exagérément.

Puis on élimine la «pelle» – ou ce qu'il en reste – et on refaçonne une partie du barrage pour y rétablir un véritable déversoir, tel que décrit dans le rapport Genivar. Et voilà !

À partir de ce moment, les déluges ne nous effraieront plus. On aura l'âme en paix.

La cotisation extraordinaire

Il faut payer pour avoir l'âme en paix. Surtout pour l'avoir en paix durant des siècles. Mais il ne faut payer qu'une seule fois durant toute sa vie. C'est ce qu'on appelle une cotisation extraordinaire.

C'est un effort financier d'exception auquel on vous convie, pour régler de façon définitive, permanente, la question du barrage.

Afin de déterminer, tous ensemble, la meilleure façon de procéder pour payer la facture des travaux, nous vous invitons à une réunion, le mercredi 20 février à 20h, au Centre Lucien-Borne à Québec.

Le coût des travaux à effectuer est de 110K\$, \pm 10%. La Société nous a accordé 20K\$. Nous voterons donc une cotisation d'environ 90K\$, à partager entre 121 propriétaires-payeurs. Nous voterons aussi sur le moment où les versements seront exigibles durant l'année 2013, de façon à créer le moins de pression possible sur les portefeuilles. Car il y aura aussi, bien entendu, la cotisation régulière à payer.

Le projet Internet

L'Internet est essentiel. Au lac, c'est difficile, comme le cellulaire. Il y a quatre principaux moyens d'y avoir accès : le câble, le fil téléphonique, le cellulaire, le satellite.

Par fil téléphonique, il y a deux systèmes : lignes standard, ne permettant qu'un Internet «escargotesque», et lignes ADSL (ou DSL), permettant la haute vitesse.

Au lac, actuellement, on ne peut compter que sur deux moyens : le satellite et la ligne de téléphone standard. Le satellite est rapide en vitesse pure, mais le délai dû à sa distance de la terre – un quart de seconde – nuit au rendement lors de la réception de pages complexes construites en dizaines d'éléments dont chacun doit faire l'objet d'un «dialogue» entre votre antenne, le satellite et l'antenne du fournisseur. Un gros fichier

passer vite car il ne fait l'objet que d'une seule demande de votre ordi à votre fournisseur. Une page de «La Presse» comporte environ 200 éléments, chacun faisant l'objet d'une demande. Le dialogue est forcément plus long et la page peut prendre sept à huit secondes à se dessiner sur votre écran, au lieu d'une demi-seconde par câble ou par ADSL.

Il existe aussi d'autres moyens que les quatre cités plus haut, comme les amplificateurs de signaux cellulaires mais alors, il s'agit de systèmes dédiés, comportant des équipements spécifiques qu'il faut acheter, installer, etc. Certains d'entre nous se sont équipés de la sorte et d'autres y songent, vu la difficulté d'avoir un service simple à portée de tous, câble ou autre.

Depuis maintenant plusieurs mois, vos administrateurs travaillent – et rencontrent de nombreuses difficultés – pour trouver un fournisseur Internet qui couvrirait, en haute vitesse, l'ensemble du lac à un prix normal.

Nous ne pouvons vous assurer du résultat mais nous avançons suffisamment pour vous recommander d'attendre avant de vous munir d'un de ces équipements dédiés dont nous parlions plus haut.

Il est en effet fort possible que, d'ici juin, nous soyons en mesure d'annoncer qu'un fournisseur Internet investit dans l'infrastructure permettant à tous d'avoir accès à Internet facilement, normalement.

Alors, attendez un peu avant d'investir dans un équipement dont vous n'aurez peut-être pas besoin dans trois ou quatre mois.

Nous en reparlerons lors de la réunion du 20 février.

Les motoneiges sur le lac

On en a vu. On en verra probablement encore. La délinquance fait partie de la vie. C'est le Yin et le Yang.

C'est évidemment interdit par le règlement d'utiliser une motoneige sur le lac. Les délinquants sont très probablement – mais pas certainement – des non-résidents, des gens de l'extérieur qui poussent une petite pointe sur notre domaine.

Pour ça, il faut qu'ils forcent l'entrée. Ils peuvent passer par les terrains de Solifor, ou de la Société Provancher. Des chaînes barrent les passages chez Solifor. Quant aux passages chez Provancher, ils ne sont censés donner accès qu'aux terrains de Solifor, pas au lac.

Mais les petits amis motoneigistes se promènent parfois avec de grosses pinces et coupent les chaînes. Jean Boudreau a dû en remplacer/renforcer une, dernièrement. Et d'autres fois, ils arrivent par la route et se faufilent, quand la neige le facilite, à côté de la barrière.

Ah les vilains !

Vos administrateurs
www.lacclair.org